

KLEENGROW



1. Identification

Nom du produit : KLEENGROW
Autre moyen d'identification : KLEENGR

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Assainisseur pour serres, fongistate, désodorisant, tue les bactéries, contrôle les moisissures

Restrictions d'utilisation : Pour les usines alimentaires, l'utilisation industrielle et institutionnelle uniquement

Fiche de données de sécurité Fournisseur

Pace Solutions Corp.
#142 - 766 Cliveden Place
Delta, B.C., V3M 6C7, Canada
Téléphone : (800) 799-6211 Site Web : pacesolutions.com
Courriel : info@pacesolutions.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 :
Transport d'urgence : Canutec 613-996-6666
Services d'intervention d'urgence : Chemtrec 800-424-9300

2. Identification du ou des dangers

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, numéro d'enregistrement 13148.



| Classification | Catégorie de danger |
|----------------------------------------------|---------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 3 |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |

Présentation de l'urgence :

Danger

Mentions de danger :

- ✦ H226 Liquide et vapeur inflammables.
- ✦ H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention

- ✦ P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- ✦ P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- ✦ P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- ✦ P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
- ✦ P264 Se laver les mains et toute zone affectée soigneusement après manipulation.
- ✦ P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Intervention

- ✦ P303 + P361 + P354 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer les zones touchées à l'eau ou se doucher.
- ✦ P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- ✦ P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- ✦ P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

- ✦ P301 + P302 + P304 + P316 EN CAS D'INGESTION, DE CONTACT AVEC LA PEAU OU D'INHALATION: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
- ✦ P305 + P354 + P338 + P317 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander une aide médicale.

Conseils de prudence - Stockage

- ✦ P403 + P235 Stocker dans un endroit frais/ bien ventilé. Tenir au frais.
- ✦ P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

- ✦ P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

3. Composition/ information sur les composants

| Nom chimique | Numéro CAS | Poids (%) |
|--------------------------------------|------------|-----------|
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 7-13 |
| Chlorure de didé-cyldiméthylammonium | 7173-51-5 | 5-10 |
| Éthanol | 64-17-5 | 1-5 |

4. Premiers soins

CONSEILS GÉNÉRAUX : Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage.

INHALATION : Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.

INGESTION : Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne PAS provoquer de vomissement. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Appelez un médecin.

AUTOPROTECTION DU SECOURISTE : Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés
Les autres symptômes et effets importants sont décrits dans la section 11 : Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

NOTE AUX MÉDECINS : Traiter de manière symptomatique.

5. Mesures en cas d'incendie

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse résistante à l'alcool.

MOYEN D'EXTINCTION INAPPROPRIÉ : Ne pas utiliser de jet d'eau solide car il pourrait se disperser et propager le feu.

DANGERS SPÉCIFIQUES DÉCOULANT DU PRODUIT CHIMIQUE : Conserver le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun connu.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes d'azote, oxydes de carbone, ammoniac.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES : Utiliser un équipement de protection individuelle selon les besoins. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Evacuer le personnel vers des zones sûres. Maintenir les personnes à l'écart et au vent du déversement/fuite.

Précautions environnementales

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODES DE CONFINEMENT : Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Absorber avec un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer dans des conteneurs correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Utiliser une bonne hygiène industrielle. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer le brouillard/la vapeur. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des produits incompatibles. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants. Conserver à des températures inférieures à 30 °C et supérieures à 5°C.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Alcool isopropylique CAS# 67-63-0

| Type d'inscription | Limite d'exposition |
|----------------------|--------------------------------|
| Colombie-Britannique | TWA 200 ppm STEL 400 ppm |
| Alberta | |
| Manitoba | |
| Saskatchewan | 8 hr 200 ppm 15 min 400 ppm |
| Ontario | TWA 200 ppm STEL 400 ppm |
| ACGIH | TWA 200 ppm STEL 400 ppm |

Éthanol CAS# 64-17-5

| Type d'inscription | Limite d'exposition |
|----------------------|----------------------------------|
| Colombie-Britannique | STEL 1000 ppm |
| Alberta | |
| Manitoba | |
| Saskatchewan | 8 hr 1000 ppm 15 min 1250 ppm |
| Ontario | STEL 1000 ppm |
| ACGIH | TWA 200 ppm STEL 400 ppm |

Contrôles techniques appropriés

CONTRÔLES TECHNIQUES : Douches, douches oculaires et systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE : Lunettes de sécurité étanches. Ecran de protection du visage.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA. Des respirateurs à air comprimé à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations locales en vigueur.

HYGIÈNE GÉNÉRALE : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

| Propriétés | Valeurs |
|-----------------------------------------------|------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Clair, incolore |
| Odeur | Inodore. Sans parfum ajouté. |
| Seuil d'odeur | Pas d'information disponible |
| pH | 6.5-8.5 |
| Densité spécifique | 0,97 @ 20 °C |
| Viscosité | Mince comme de l'eau |
| Point de fusion/point de congélation | Pas d'information disponible |
| Point d'éclair | 39 °C Coupe fermée |
| Point d'ébullition/plage d'ébullition | Pas d'information disponible |
| Taux d'évaporation | Identique à l'eau. |
| Inflammabilité | Inflammable. |
| Limite supérieure d'inflammabilité dans l'air | Pas d'information disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité dans l'air | Pas d'information disponible |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible |
| Température d'auto-inflammation | Pas d'information disponible |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible |
| COVs% | 10.94 |

10. Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ : Aucune donnée disponible

STABILITÉ : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune dans des conditions normales de traitement.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 30 °C et inférieures à 5 °C.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Agents oxydants, acides forts, aldéhydes, halogènes, composés organiques halogénés, agents de surface anioniques.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes d'azote, oxydes de carbone, ammoniac.

11. Donnée toxicologiques

| Estimation de la toxicité aiguë (ETA) | Orale LD ₅₀ | Cutanée LD ₅₀ | Inhalation (Vapeurs) LC ₅₀ |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | >2000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue. | 2000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue. | Pas de données |

Informations sur les voies d'exposition probables

INHALATION : Peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX : Corrosif pour les yeux et peut causer des dommages graves, y compris la cécité.

CONTACT AVEC LA PEAU : Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

INGESTION : Provoque des brûlures. Peut provoquer des irritations et des nausées.

Informations sur les effets toxicologiques

SYMPTÔMES : Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

CORROSIVITÉ : Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus. Risque de lésions oculaires graves.

SENSIBILISATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : L'éthanol (CAS# 64-17-5) est cancérigène dans les études à long terme seulement quand il est consommé comme boisson alcoolisée.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : L'éthanol (CAS# 64-17-5) est une toxine pour la reproduction dans les études à long terme uniquement lorsqu'il est consommé sous forme de boisson alcoolisée.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

RISQUE D'ASPIRATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

12. Donnée écologiques

Ecotoxicité

L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES - Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate de l'excédent de pesticide, de la bouillie de pulvérisation ou du produit de rinçage constitue une violation de la loi fédérale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT - Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Proposez-le au recyclage, si possible, ou perforez-le et jetez-le dans une décharge sanitaire.

(Pour les contenants de 5 gallons ou moins) : Rincer trois fois le contenant rapidement après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou un réservoir de mélange et vidanger pendant 10 secondes après le début de l'écoulement. Remplir le contenant au quart avec de l'eau et le refermer. Agiter pendant 10 secondes. Verser le produit de rinçage dans l'équipement d'application ou dans un réservoir de mélange ou stocker le produit de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Égoutter pendant 10 secondes après le début de l'égouttement. Répéter cette procédure deux autres fois.

(Pour les contenants de plus de 5 gallons) : Rincer trois fois le contenant rapidement après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou dans un réservoir de mélange. Remplir le conteneur ¼ fois avec de l'eau. Remettre en place et serrer les fermetures. Basculer le contenant sur le côté et le faire rouler d'avant en arrière, en assurant au moins un tour complet, pendant 30 secondes. Posez le récipient sur son extrémité et faites-le basculer d'avant en arrière plusieurs fois. Vider le produit de rinçage dans l'équipement d'application ou dans un réservoir de mélange, ou stocker le produit de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Répéter cette procédure deux fois de plus.

14. Informations relatives au transport

Transport canadien des marchandises dangereuses :

UN1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient des composés d'ammonium quaternaire), Classe 8, Groupe d'emballage III

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est considéré comme un polluant marin.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 5 L

Indice véhicule routier de passagers ou véhicule ou ferroviaire de passagers : 5 L

Transport aérien (Association internationale du transport aérien - IATA/ Organisation de l'aviation civile internationale - OACI)

2 x 0,5 L par paquet : LTD. QTÉ. (Quantité limitée) Pour les emballages supérieurs à 2 x 0,5 L, se référer aux directives d'expédition IATA et aux informations sur la classe de danger ci-dessus.

15. Informations sur la réglementation

International Inventories

TSCA : Conforme LIS/ LES : Conforme INRP : Aucun des composants n'est répertorié.

16. Autres informations

Liste d'acronymes

| | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CFR | Code of Federal Regulations (Code des Règlements Fédéraux) |
| CE50 (EC50) | Concentration efficace médiane (Half maximal effective concentration) |
| CIRC (IARC) | Centre international de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer) |
| CL50 (LC50) | Concentration létale médiane, 50% |
| COVs (VOCs) | Composés organiques volatils (Volatile Organic Compounds) |
| DIVS (IDLH) | Danger immédiat pour la vie ou la santé (Immediately Dangerous to Life or Health) |
| DL50 (LD50) | Dose létale médiane, 50% |
| ETA (ATE) | Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate) |
| FDS (SDS) | Fiches de données de sécurité (Safety Data Sheets) |
| INRP (NPRI) | Inventaire national des rejets de polluants (National Pollutant Release Inventory) |
| iTE | Inherently Toxic to the Environment (substances à toxicité intrinsèque pour l'environnement) |
| $K_{OE} (P_{ow})$ | Coefficient de partage Octanol : Eau (Partition Coefficient Octanol: Water) |
| LIS/ LES (DSL/NDSL) | Domestic Substances List/ Non-domestic Substance (Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List) |
| List | List |
| MSHA | Mine Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé dans les mines) |
| NIOSH | The National Institute for Occupational Safety and Health (L'Institut national pour la sécurité et la santé au travail) |
| N.S.A. (N.O.S.) | Non spécifié par ailleurs (Not Otherwise Specified) |
| NTP | National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis) |
| OHSR | Occupational Health and Safety Regulation (Règlement sur la santé et la sécurité au travail) |
| ONU (UN) | Organisation des Nations- Unies (United Nations) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle) |
| P (C) | Plafond - La limite d'exposition maximale (Ceiling Limit - The maximum exposure limit) |
| PBT | Persistent, Bioaccumulative and Toxic (persistant, bio-accumulable et toxique) |
| PEL | Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible) |
| PNOC | Particulates not otherwise classified (Particules non classées ailleurs) |
| PMCC | Pensky-Martens Closed Cup (Coupelle fermée de Pensky-Martens) |
| REL | Recommended Exposure Limit (Limite d'exposition recommandée) |
| SIMDUT (WHMIS) | Système d'Information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System) |
| S/O (N/A) | Sans objet (Not Applicable) |
| STEL | Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) |
| TMD (TDG) | Transport des marchandises dangereuses (Transportation of Dangerous Goods) |
| TSCA | Toxic Substances Control Act Chemical Substance (Loi sur le contrôle des substances toxiques Substance chimique) |
| TWA | Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) |
| VLE (TLV) | Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value) |
| WEL | Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition sur le lieu de travail) |
| WEEL | Workplace Environmental Exposure Limit (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail) |

PRÉPARÉ PAR : Département de la réglementation

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte.